



**- COMITÉ DE DIRECTION -
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DES
ORMONTS ET LEYSIN (AISOL)**

RAPPORT DE GESTION 2017

TABLE DES MATIERES

I. Préambule.....	3
II. Comité de direction.....	5
III. Conseil intercommunal	6
IV. Rapport des dicastères	8
V. Conseil d'établissement de l'ESOL	14
VI. Rapport de la direction de l'ESOL	15
VII. Conclusions du rapport de gestion.....	19

RAPPORT DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SUR LA GESTION DE L'ANNEE 2017

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux,

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes, de l'article 34 du Règlement sur la comptabilité des communes et de l'article 89 du Règlement du Conseil intercommunal de l' AISOL, le Comité de direction a l'avantage de soumettre à votre approbation son rapport de gestion pour l'année 2017 ainsi que les comptes de l'association pour le même exercice.

I. Préambule

Depuis la rentrée scolaire d'août 2017, les grands changements qui influencent le fonctionnement de l' AISOL ont été opérés. Le renouvellement majeur des autorités mi-2016 est derrière et chacun a pu prendre la pleine mesure des attentes de nos concitoyens, parents et élèves de l'Établissement Scolaire des Ormonts-Leysin.

Deux défis majeurs ont été relevés lors de la dernière rentrée scolaire d'août 2017. La mise en place d'une nouvelle structure pour accueillir les enfants durant la pause de midi aux Diablerets a concentré une attention toute particulière. En effet, une trentaine d'enfants fréquente le nouveau réfectoire scolaire aménagé sous l'église catholique des Diablerets, dans une salle louée à la paroisse catholique des Ormonts-Leysin. Le service traiteur est assuré par l'Auberge de la Poste qui livre, en liaison chaude, quotidiennement les repas. Pour assurer le service et l'encadrement des repas, deux personnes ont été engagées, Mesdames Sunny Borloz et Cindy Belet. Elles travaillent deux heures par jour pour assurer une prise en charge optimale des repas. Elles sont sous contrat avec l' AISOL. La livraison des repas sur le site et la reprise du matériel, y compris le nettoyage de la vaisselle, sont à la charge de l'Auberge de la Poste. La facturation et la réservation des repas sont assurées par la Dent-de-Midi, en charge des repas au Sépey. Cette première année de fonctionnement répond totalement aux attentes, grâce notamment à l'investissement total des deux personnes engagées.

Lors de cette même rentrée, des activités parascolaires sont proposées sur les 3 sites. Nous désirons offrir un programme varié aux élèves afin d'occuper leurs après-midis entre la fin des cours et le retour à la maison. S'agissant d'une première à Leysin et aux Diablerets, nous sommes satisfaits de la fréquentation des activités sachant que la majorité des activités offertes ont pu être maintenues grâce à la présence de nombreux enfants. Cependant, des efforts supplémentaires seront faits pour développer cette offre et augmenter encore l'attractivité des différentes activités tant sportives que culturelles. De l'assistance aux devoirs est également offerte aux Diablerets, au Sépey et à Leysin. Ces activités seront détaillées dans ce rapport sous le point 4 : Rapport des dicastères.

Courant 2017, un groupe de travail composé des représentants des trois Municipalités au sein du Comité de direction, de membres du Conseil intercommunal et des présidents du Conseil intercommunal et du Comité de direction s'est retrouvé à plusieurs reprises pour mettre à jour les statuts de l' AISOL et faire en sorte que la nouvelle version corresponde efficacement à l'organisation et au fonctionnement actuel. Par mesure de transparence, le nouveau projet de statuts a été transmis aux municipalités des trois communes pour consultation. Une fois cette nouvelle version avalisée, ce projet sera adressé au Canton pour accord. Le projet définitif sera présenté au Conseil intercommunal pour approbation dès que le Canton aura confirmé que les nouveaux statuts sont conformes à la réglementation liée aux Associations intercommunales.

Bien que les changements majeurs liés au fonctionnement de l' AISOL soient derrière, les tâches quotidiennes ne manquent pas. La surveillance des enfants pendant la pause de midi, qui rappelons-le est à la charge des autorités, nécessite une attention toute particulière. Trouver du personnel compétent pour encadrer efficacement les enfants, pour seulement une heure par jour, n'est pas une tâche aisée. Le turnover important de ce personnel encadrant, sur Leysin en particulier, nous oblige à mettre en place une solution plus efficace et pérenne. Poser un cadre clair et assurer une sécurité optimale aux enfants, font partie des missions à accomplir pour la prochaine rentrée scolaire. Un groupe de travail avec la direction de l' Etablissement scolaire, le médecin scolaire, les surveillantes, des représentants de Concordance, le psychologue scolaire et des membres du Comité de direction de l' AISOL s' est retrouvé, pour mettre en place une organisation efficace au plus vite.

Votre Comité met tout en œuvre pour assurer le bon fonctionnement de l' organisation scolaire année après année. Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur les membres du Conseil intercommunal et du Conseil d' établissement de l' ESOL pour les appuyer au quotidien.

II. Comité de direction

Le Comité de direction a tenu, durant l'année 2017, 13 séances qui ont eu lieu, en général, le mercredi à 18h00. Le compte rendu de ces séances est consigné dans 55 pages de procès-verbaux. Votre comité a traité régulièrement, lors de ses séances les différents préavis. Il s'agit des préavis 1/2017, 2/2017, 3/2017.

FINANCES ET COMMUNICATION

M. Eric Barroud, président

Suppléante : Mme Nicole Tougne

- Budget
- Comptabilité générale
- Emprunts
- Relations extérieures
- Relations intérieures

ECOLAGE ET ASSISTANCE AUX DEVOIRS

Mme Nathalie Rapin, vice-présidente

Suppléant : M. Samuel Gaillard

- Gestion des cas particuliers d'enclassement
- Occupation des bâtiments scolaires
- Assistance aux devoirs

REPAS

M. Pierre-Alain Dubois

Suppléant : M. Michel Ginier

- Contact avec les restaurateurs
- Organisation
- Gestion des présences

MEDICAL

Mme Nicole Tougne

Suppléante : Mme Nathalie Rapin

- Médecin scolaire
- Infirmière scolaire
- Dentiste
- Prévention

ACTIVITES EXTRA ET PARASCOLAIRES

M. Samuel Gaillard

Suppléant : M. Eric Baroud

- Organisation activités diverses
- Organisation du ski
- Jeux divers

TRANSPORTS

M. Michel Ginier

Suppléant : M. Pierre-Alain Dubois

- Organisation des transports
- Liaison avec CarPostal, TPC et les transporteurs locaux
- Prévention et sécurité

III. Conseil intercommunal

Le législatif 2017-2021 a tenu 2 séances en 2017 ; les 7 juin et 30 novembre 2017.

Trois préavis ont été déposés courant 2017. Le Conseil intercommunal a pris les décisions suivantes :

Dans sa séance du 7 juin 2017 :

Préavis N° 1/2017, relatif au rapport de gestion 2016

- D'approuver les comptes de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin pour l'exercice 2016 tels que présentés ;
- De donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2016.

Préavis N° 2/2017, relatif à la stratégie 2016-2021

- de lancer le processus d'acquisition de tableaux interactifs, pour l'ensemble des élèves de l'ESOL et de procéder au remboursement de l'investissement consenti par la Commune de Leysin pour le Collège Le Suchet si aucune décision du Canton ne devait intervenir d'ici à l'été 2017 avec présentation d'un préavis au Conseil Intercommunal pour décision.
- de maintenir la participation actuelle aux frais de repas et de favoriser la fréquentation des différents réfectoires scolaires.
- d'offrir un abonnement annuel « Mobilis » à tous les élèves dans la mesure où un éventuel changement de tarif n'excède pas 15% du coût effectif actuel de l'abonnement annuel « 6 zones », avec nouvelle évaluation en cas d'indexation conséquente.
- d'adopter les montants forfaitaires par élève, décrits ci-dessus, pour les activités en question.
- d'offrir la gratuité des infrastructures scolaires aux associations ou aux particuliers qui proposent une activité dans le cadre du programme parascolaire établi par le Comité de direction.

Dans sa séance du 30 novembre 2017 :

Préavis N° 3/2017, relatif au budget 2018

- D'adopter le budget 2018 de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin tel que présenté.

Composition :

Membres d'Ormont-Dessous :

Gretel Ginier, Syndic

Véronique Chamorel

Stéphane Piguet

Eric Ginier

Membres d'Ormont-Dessus :

Philippe Grobéty, Syndic

Nadine Arena

Valérie Roch

Isabelle Loup

Membres de Leysin :

Jean-Marc Udriot, Syndic

Marie-France Bride

Ian Mac Donald

Théophile Cuche

Joan Gallmeier

Claude Gaulis

Yvan Zbinden

Serge Morel

Pascal Brugger

Frédéric Morerod

Organisation :

Présidence : Pascal Brugger

Vice-Présidence : Véronique Chamorel

Scrutateurs : Nadine Arena et Yvan Zbinden

Scrutateurs suppléants : Valérie Roch et Eric Ginier

Secrétaire : Micheline Nauer

Commission de gestion : Frédéric Morerod (Président), Isabelle Loup et Claude Gaulis

IV. Rapport des dicastères

FINANCES ET COMMUNICATION

Le Comité de direction de l' AISOL a le plaisir de soumettre à l'approbation du Conseil Intercommunal les comptes pour l'année 2017.

Le nombre d'élèves augmente légèrement. Au 1^{er} octobre 2017, 554 élèves fréquentaient l'Etablissement scolaire (550 en 2016 et 541 en 2015).

Les principaux postes sont détaillés comme suit :

52.301.1 – Traitement personnel

Depuis avril 2017, le contrat de la bibliothécaire scolaire a été repris par le Canton. Pour rappel, l' AISOL prend en charge 5 % de son activité, la Commune de Leysin également 5 % et l'Etat assure 70 % de son activité. Elle travaille donc à 80 %. Selon la convention signée avec l'Etat de Vaud, le salaire de Mme Jatton est versé intégralement par le Canton. Ce dernier refacture ensuite 10 % à l' AISOL. Finalement, nous refacturons 5 % à la Commune de Leysin. Le remboursement est visible sur le compte 52.465.6. Les charges liées au personnel d'encadrement des enfants à midi sur les 3 sites augmentent significativement. Ces personnes sont payées à l'heure, 4 jours par semaine, pendant les périodes scolaires. Du personnel supplémentaire a dû être engagé pour assurer un service de surveillance adéquat.

52.303.1 – Assurances sociales ; 52.304.1 – Caisse pension ; 52.305.1 – Assurance maladie et accidents

Postes liés aux charges salariales des personnes engagées par l' AISOL.

52.309.1 – Frais d'administration

La participation au salaire du boursier de l' AISOL est comptabilisée dans ce poste. Son salaire est versé par la Commune d'Ormont-Dessous laquelle nous refacture une participation à hauteur de 10 %. Les frais de téléphones, ligne internet, frais de banque et frais liés à la mise aux poursuites des éventuels mauvais payeurs sont également comptabilisés dans ce compte. Le dépassement occasionné est lié intégralement aux frais de mise aux poursuites.

52.309.4 – Prévention

Une activité extraordinaire a été organisée afin de répondre à un problème commun aux écoles du canton. Le projet FORCE contribue à sensibiliser les élèves contre la violence à l'école. Cette intervention que nous avons jugée très importante, n'était pas prévue au budget 2017, d'où un dépassement dans ce poste.

52.312.1 – Electricité, chauffage

Charges liées à la consommation effective du collège d'Aigremont.

52.314.1 – Frais d'entretien

Les dépenses prévues dans les frais d'entretien n'ont pas toutes été faites sur 2017, l'achat de tableaux d'affichage a été reporté sur 2018, soit env. CHF 12'000.-.

52.316.1 – Location salles de classe ; 52.316.2 – Location salles de gymnastique

Pour rappel les nouvelles classes du bâtiment du Suchet se louent à CHF 3'200.- par mois chacune contre CHF 2'200.- pour une ancienne classe. La location des salles de gymnastique calculée au prorata de leur utilisation.

52.316.3 – Location du collège intercommunal « Tout compris »

Il s'agit d'un montant forfaitaire « all inclusive » couvrant l'ensemble du bâtiment. Ce montant est versé aux communes d'Ormont-Dessous et d'Ormont-Dessus, propriétaires du bâtiment.

52.316.4 – Location réfectoire des Diablerets

Cette salle est louée à la paroisse catholique les Ormonts-Leysin, propriétaire. Il s'agit d'un montant forfaitaire pour l'année scolaire complète.

52.318.9 – Devoirs surveillés

Ce service est offert depuis l'année scolaire 2015-16. Les enseignants qui assurent cette facilité sont directement payés par l'Etat de Vaud. L'Etat refacture à l' AISOL les heures dévolues aux devoirs surveillés.

52.352.1 – Ecolages payés à d'autres communes

Ce montant correspond aux ecolages payés à d'autres communes qui accueillent certains de nos élèves. Des élèves fréquentent des classes de raccordement à Montreux et à Aigle, 1 élève était en classe de sport-étude à Bulle jusqu'à fin juin 2017 et 2 élèves sont en classes secondaires à la Tour-de-Peilz et à Bex.

52.366.1 – Frais de transports

Grâce à un suivi rigoureux des courses dites « spéciales » (hors horaires régulier) et un léger rabais obtenu pour les transports liés à la communauté tarifaire « Mobilis », ces charges correspondent au budget.

52.366.2 – Frais de repas

Les frais de repas sont liés au nombre d'élèves fréquentant les trois réfectoires scolaires. Pour rappel, la participation demandée aux parents varie en fonction de l'âge de l'enfant. Pour les 1 à 4P CHF 7.- par repas. Pour les 5 à 8P CHF 7.50 et pour les secondaires, 9 à 11S, elle revient à CHF 8.- par repas. La différence est prise en charge par l' AISOL.

52.452.1 ; 52.452.2 et 52.453.3 – Part des communes

La participation des communes est définie en fonction du nombre d'élèves recensé dans chaque commune au 1^{er} octobre de l'année scolaire en cours. Les élèves de l'EVAM ne sont pas inclus étant donné que l'EVAM verse une contribution spécifique. Les charges liées aux investissements (postes 52.321.1 – Intérêts dettes à court terme et 52.331.3 – amortissement du mobilier) sont quant à elles réparties en fonction du nombre d'habitants de chaque commune au 31 décembre de l'année précédente.

52.465.1 – Remboursement de tiers - repas

Les frais de repas étant légèrement inférieurs au budget 2017, les remboursements estimés sont naturellement inférieurs également.

52.465.2 – Participation EVAM

Depuis 2015, l'EVAM prend en charge les frais effectifs des enfants issus de leurs centres. Ce montant est donc lié au nombre d'enfants de l'EVAM qui fréquentent notre établissement durant l'année. Il n'est donc pas possible de faire des prévisions précises lors de l'établissement du budget.

Le Comité de direction prête une attention continue à maîtriser les charges de notre Association Intercommunale. Nous rappelons que nos charges sont principalement liées au nombre d'élèves et aux moyens à mettre en place pour les accueillir (salles de classe et de gymnastique, transports, repas, activités extrascolaires, etc.). Notre marge de manœuvre est donc limitée. Nous n'avons que peu de moyens pour réduire les dépenses des principaux postes de charges. Le dédoublement de certaines classes, la mise en place d'un horaire continu à midi et les frais engendrés pour accueillir tous les élèves du secondaire sous un même toit, ont entraîné une importante augmentation de nos charges ces dernières années. Néanmoins, une offre scolaire adaptée et orientée « famille » facilitera la venue de nouveaux habitants dans nos communes. Le tissu scolaire est le socle essentiel du maintien de la jeunesse dans nos régions périphériques et donc de notre avenir.

Le Comité de direction de l' AISOL s'emploie à trouver le meilleur compromis possible afin de proposer une offre scolaire attrayante et de qualité, tout en respectant les lignes directrices de la loi scolaire.

REPAS

Avec près de 50'000 (49'486) repas servis (en légère diminution par rapport à 2016), nous pouvons affirmer, en règle générale que l'année 2017 s'est bien déroulée sur nos 3 sites.

Aux Diablerets : avec 3'315 repas servis, l'hôtel du Chamois a cessé d'accueillir nos élèves à la fin de l'année scolaire 2016-2017. Nous remercions la famille Balmelli qui a tenu notre restaurant scolaire durant une année à notre plus grande satisfaction.

Depuis août 2018, l' AISOL loue le sous-sol de l'église catholique qui se situe à une centaine de mètres de l'école. La problématique des trajets et de sécurité a ainsi pu être réglée. C'est l'Auberge de la Poste qui a relevé le défi de livrer quotidiennement, en liaison chaude, une trentaine de repas. C'est l' AISOL qui assure le service et la surveillance de la pause de midi et qui a acheté tout le matériel nécessaire au bon déroulement du service. Le mobilier, les tables et les chaises ont été gracieusement offerts par la Commune de Leysin. Nous pouvons dire que dans l'ensemble, tout s'est très bien déroulé dans cette nouvelle structure. Nous tenons à remercier, Mesdames Sunny Borloz et Cindy Belet, engagée en début d'année scolaire, et Monsieur Alexandre Pichard de l'Auberge de la Poste pour leur engagement et leur disponibilité.

Au Sépey: la cantine d'Aigremont a servi 26'353 repas contre 26'400 l'année précédente, ce qui représente une légère diminution par rapport à 2016. Le menu « pâtes » est proposé sur ce site depuis la rentrée d'août donnant une alternative très appréciée de nos élèves. A noter qu'un certain nombre d'élèves et de parents ont manifesté leur mécontentement durant cette année. Leurs doléances ont été prises très au sérieux par le Comité de direction de l' AISOL qui a eu de nombreuses discussions, à ce sujet, avec Monsieur Pascal Brunner, directeur du SEMO (semestre de motivation de 12^{ème} année) et directeur de la Dent de Midi, qui est notre prestataire sur le site d'Aigremont. Des réunions ont également été organisées avec le personnel de la cantine et une douzaine de parents sceptiques par la qualité et l'organisation du réfectoire ; ces derniers ont été invités à partager un repas avec nos élèves. En général, leurs doutes se dissipent rapidement après un bon repas et une discussion constructive et sans tabou avec le personnel du restaurant scolaire. Un questionnaire de satisfaction a été envoyé avec la facture janvier à tous les élèves qui fréquentent l'une de nos structures. Le résultat de cette enquête sera inclus dans le rapport de gestion 2018.

A Leysin : la cantine du Suchet a servi 19'218 repas en une année. Un maximum record de 178 repas servis a été atteint le 19 septembre 2017 dans un réfectoire prévu à l'origine pour 140 élèves. Ceci nous a obligé, en collaboration avec le directeur de l'ESOL, à ouvrir pour les 1-2H une annexe à notre cafétéria dans une salle de classe inoccupée. A noter que cette solution n'est que provisoire. En effet, dès la rentrée 2018-2019 la pause de midi sur Leysin devrait se dérouler sur deux services. Ce mode de faire devrait ainsi permettre aux enfants de prendre leur repas dans une ambiance plus sereine et plus calme. Ceci est également un souhait émis par notre personnel de surveillance et par les collaborateurs de Concordance. Nous tenons également à relever l'excellente collaboration avec l'équipe de Concordance.

Comme mentionné en préambule, nous pouvons affirmer, qu'en règle générale, tout s'est très bien déroulé en 2017. Nous tenons à relever l'excellence du service de gestion et de facturation des repas du SEMO, aucune réclamation les concernant. Rappelons également qu'à Aigremont, le service est assuré par des adolescents en recherche d'emploi.

Qui dit facturation, dit encaissement des factures ! A ce sujet, nous avons dû prendre des mesures strictes pour inciter le paiement des factures de certains élèves. En effet, 4 élèves ont été exclus des différents réfectoires en date du 8 janvier 2018 et ceci pour non paiement de factures (2017). Cette décision a été prise après de longs débats au sein de votre Comité de direction. Un processus de suivi des débiteurs a été mis en place afin d'éviter au maximum d'arriver à l'exclusion.

Pour conclure, le Comité directeur de l' AISOL tient à remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin s'investissent et contribuent quotidiennement au bon déroulement des repas.

SANTE

L'équipe PSPS (Promotion de la Santé et Prévention en milieu Scolaire) composée de délégués scolaires ainsi que de la direction, des médiateurs, l'infirmière, le médecin scolaire et des représentants de la Fondation La Monneresse pour les PPLS (Psychologie, Psychomotricité, Logopédie en milieu Scolaire) réalisent différents projets durant l'année.

Lors de l'année 2017, cette équipe a eu le plaisir d'accueillir un nouveau médecin scolaire en la personne de la Dresse Stéphanie Schmaltz-Ott de Leysin que nous profitons de remercier pour le temps consacré ainsi que pour son engagement.

Les thèmes abordés, selon les tranches d'âge, sont :

- **La nutrition** : (récréations sucrées, boissons énergisantes, l'eau, la promotion du mouvement et l'alimentation saine expliquée par de jeunes sportifs professionnels, etc...)
- **Le climat scolaire** : (échanges entre les petits et les grands, prévention sur le harcèlement, rappel des règles et sanctions au sein de l'école, occupation durant les récréés, etc...)
- **Les dépendances** : en préparation (on peut parler de dépendances à des substances ou aux écrans)

Ainsi que les sujets reconduits ponctuellement comme les tiques, la douche, les avalanches, le contrôle de la vue, la prophylaxie dentaire, etc.

Les cours de « Premiers secours » ont été renouvelés pour les nouveaux enseignants de l'établissement afin de rappeler ou apprendre les premiers gestes de secours, de connaître les protocoles d'urgence et de connaître le contenu et l'organisation des pharmacies mises à disposition.

ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

Ski :

Les élèves des classes primaires de l'ESOL ont suivi des cours de ski hebdomadaires. Les « Jeux Divers », ont eu lieu aux Diablerets à la grande satisfaction des élèves des Ormonts, et ont dû être annulés en dernière minute en raison de météo défavorable pour les élèves des classes de Leysin. Les élèves de degrés supérieurs ont également profité de plusieurs journées de ski entre Leysin et les Ormonts. Aux Diablerets, les leçons de ski ont été partagées entre les deux écoles présentes dans la station, à savoir l'ESS et Pure Trace.

Activités diverses :

Diverses activités culturelles et sportives ont été organisées tout au long de l'année par la direction de l'ESOL et les enseignantes et enseignants. De même que les camps et courses d'écoles organisés par l'ESOL et qui sont subventionnés par l' AISOL. Les transports liés à ces déplacements font partie intégrante du budget des activités diverses, du ski et des camps.

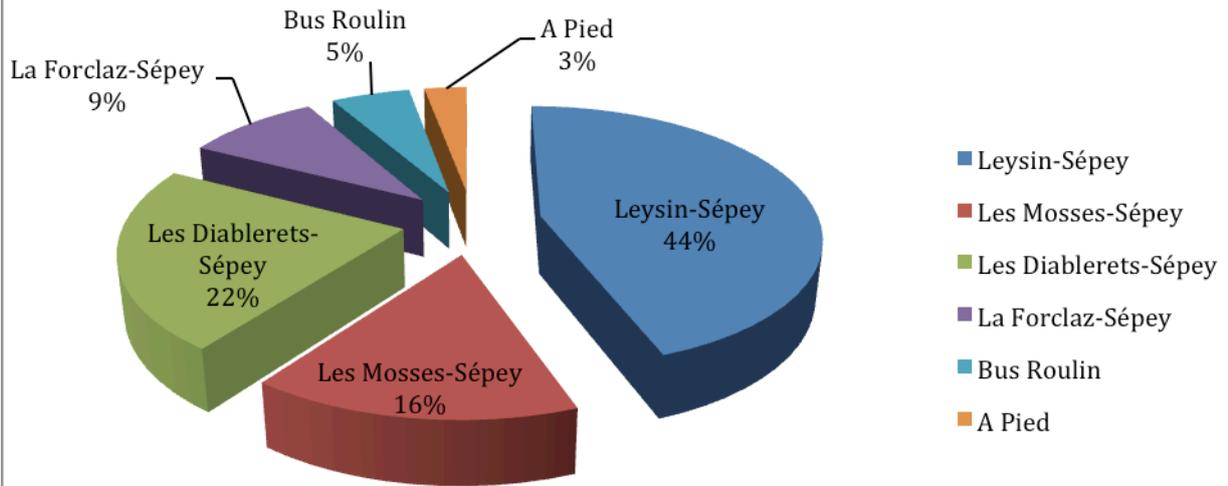
Activités facultatives :

Suite à l'expérience encourageante au Sépey en 2016, les trois sites scolaires, soit Le Sépey, Les Diablerets et Leysin ont présenté un programme d'activités facultatives animées par diverses sociétés, clubs et personnes privées allant des cours de Zumba, de yoga, de mini-tennis et de danse, aux recettes de cuisines variées. L' AISOL met à disposition gratuitement les locaux qu'elle gère, afin d'inciter l'organisation et la mise en place d'activités. Elles sont majoritairement offertes par des privés. Le coût des cours est intégralement à la charge des parents.

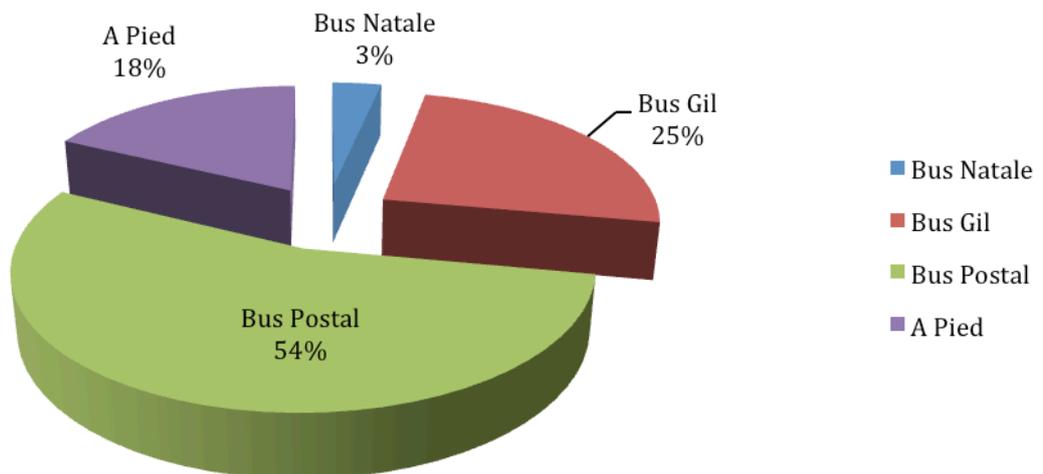
TRANSPORT

La direction des écoles et l' AISOL travaillent conjointement afin d'organiser et d'optimiser les transports en fonction des horaires scolaires sur les 3 sites. Bien sur, la priorité principale reste la sécurité des élèves. L' AISOL met tout en œuvre pour satisfaire, dans la mesure du possible, les familles pour le déplacement de leurs enfants en fonction de leur lieu de domicile. Le nouvel abonnement MOBILIS a été mis en place à la rentrée scolaire 2017. Il permet aux élèves de se déplacer en dehors des horaires scolaires, y compris durant les vacances scolaires et les week-ends au sein des 6 zones qui découpent nos 3 Communes.

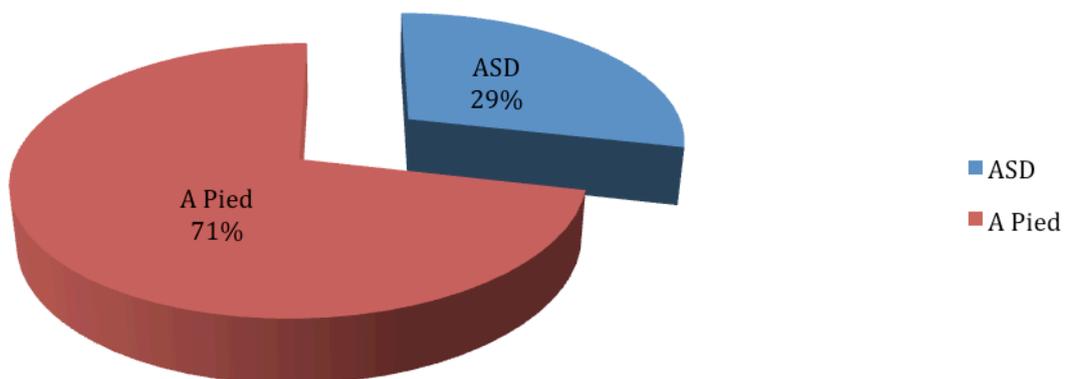
Elèves qui se rendent à l'école au Sépey



Elèves de Leysin qui se rendent à l'école à Leysin



Elèves d'Ormont-Dessus qui se rendent à l'école aux Diablerets



ECOLAGE, BATIMENTS, DEVOIRS SURVEILLES ET EVAM

Cette année, nous aurons accueilli 554 enfants répartis sur les 3 sites et le Collège du Sépey qui a, à nouveau hébergé une classe de 9VP faute de places dans le collège d'Aigremont.

A la rentrée de 2017, nous ne comptons plus que 4 élèves scolarisés à l'extérieur de nos communes, soit 5 de moins qu'en 2016 :

- 1 élève scolarisé à Montreux (raccordement)
- 1 élèves scolarisés à Aigle (raccordement)
- 1 élève scolarisé à Bex (VP)
- 1 élève scolarisé à La Tour-de-Peilz (VP)

pour un montant de CHF 14'850.30 (cpte 52.352.1) assumés par l' AISOL, soit une diminution de charges de CHF 21'524.70 par rapport à 2016.

Il n'y a eu qu'un élève d'une autre commune qui a fréquenté l'établissement pendant toute l'année. Nous avons facturé pour CHF 1'300.- d'émolument (cpte 52.452.8).

En août 2017, nous avons proposé des cours de soutien aux devoirs pour les enfants des 3 communes avec des classes par âge de la 3P à la 11S, afin de garantir du soutien et pas juste de la surveillance. Ces cours ont attiré 47 enfants de tous âges et sur les 3 communes.

Le soutien aux devoirs est facturé aux parents CHF 250.- pour 1 cours, pendant 1 année scolaire, pour 1 enfant ; ce qui revient à env. CHF 7.- par période de soutien. La différence d'environ CHF 8'000.- par année est à charge de l' AISOL.

Cette charge n'apparaît pas dans les comptes, car la participation des parents de CHF 12'612.35 concerne la période d'août 2017 à juillet 2018 alors que les frais eux se montent à CHF 8'305.- et concernent la période d'août 2017 à décembre 2017 et la différence vient du fait qu'il n'y a pas eu de devoirs surveillés de janvier à juin 2017.

En parallèle, nous avons également proposé aux enfants de 7P à 11S des cours de soutien en langues allemand et anglais, par tranche d'âge. Malheureusement, ces derniers n'ont pas rencontré beaucoup de succès et faute d'inscriptions n'ont pas pu être mis en place.

Le soutien aux langues était facturé aux parents CHF 350.- pour 1 cours, pendant 1 année scolaire, pour 1 enfant ce qui revient à env. CHF 10.- par période. Il n'y avait pas de prise en charge de l' AISOL et il fallait 6 enfants par classe pour garantir le salaire de l'enseignant.

Le canton participe financièrement à la scolarisation, aux frais de transport, de repas et d'activités extrascolaires des enfants issus de l'EVAM. Le décompte se fait par année civile à la fin de cette dernière. Dans les comptes ci-joint, le montant de CHF 62'015.90 concerne les 30 enfants scolarisés pendant l'année civile 2016.

V. Conseil d'établissement de l'ESOL

En 2017, le Conseil d'Etablissement est composé des membres suivants:

Représentants des autorités

- Nicole Tougne, Présidente du Conseil d'Etablissement, représentante du Comité de direction de l' AISOL, Municipale, Ormont-Dessus
- Nadine Arena, Conseil intercommunal de l' AISOL, Ormont-Dessus
- Véronique Chamorel, Conseil intercommunal de l' AISOL, Ormont-Dessous

Représentants des parents

- Gisèle Berthet, Ormont-Dessus
- Colette Chabloz, Ormont-Dessous
- Nicolas Rigaud, Leysin

Représentants du corps enseignant

- Michele Cherubini, vice-président du Conseil d'Etablissement, Directeur de l'ESOL
- Claude Torriani, Leysin
- Zahra Pittex, Ormont-Dessous

Représentants des sociétés et associations liées à l'école

- Sandrine Moillen, Société de Gym Les Diablerets
- Silvia Tobler-Kaufmann, responsable de la garderie, Leysin
- Luis Gomez-Calvo, responsable Yoseikan Judo, Leysin

Durant cette année, le Conseil d'Etablissement de l'ESOL s'est réuni à 7 reprises.

De plus, diverses commissions issues du CET se sont rencontrées régulièrement. L'établissement du livret « Loisirs de chez nous », ainsi que la mise en place sur les trois sites, dès la rentrée 2017, de l'offre parascolaire par un programme d'activités après les heures scolaires sont des sujets abordés parmi d'autres.

Un bon dynamisme des membres du Conseil d'établissement a permis de débattre de nombreux sujets pertinents et de faire de nombreuses propositions aux autorités et à la direction de l'ESOL.

Le prix du CET a été renouvelé en 2017. Ce prix, décerné par le CET, est attribué à un élève de dernière année particulièrement méritant pour son comportement, choisi par le corps enseignant.

Le Conseil d'établissement se retrouve régulièrement. Il y règne un esprit très constructif et un grand dynamisme pour développer des projets et pour étudier les différents aspects liés à l'école.

Le Comité de direction de l' AISOL souhaite remercier chaleureusement les membres du Conseil d'établissement pour leur implication dans la vie de l'école.

VI. Rapport de la direction de l'ESOL

Introduction

L'année écoulée a été marquée par des travaux en vue d'équiper les bâtiments primaires du Sépey et des Diablerets d'un réseau wifi performant. Le câblage nécessaire a ainsi pu être posé à Ormont-Dessous et le sera en 2018 à Ormont-Dessus. En parallèle, les connexions pour accueillir dans un avenir proche des écrans tactiles ont également été effectuées.

A l'heure où la vision cantonale pour une école numérique se renforce, il me tient à coeur de souligner que la quasi totalité des locaux (à une exception près, celle de la salle Hubert) sera à brève échéance connectée. Un élément indispensable de nos jours pour pouvoir accompagner au mieux les élèves dans leurs apprentissages mais également pour offrir aux enseignants un environnement de travail apte à répondre aux exigences de leur profession.

Toutefois, des infrastructures, aussi performantes soient-elles, ne sauraient répondre à elles toutes seules aux besoins des élèves d'aujourd'hui lesquels peuvent surtout compter sur un enseignement de qualité dispensé par une équipe pédagogique solide et motivée.

Autant d'éléments qui permettent à « L'ESOL pour tous », projet pédagogique d'école à visée inclusive, de s'étendre et de s'ancrer au fil des années.

Un partenariat efficace avec les parents et une collaboration fructueuse avec les autorités viennent compléter ce panorama permettant ainsi à l'EPS Les Ormonts-Leysin de s'épanouir année après année.

A relever la mise en ligne du nouveau site internet www.eps-lesormonts-leysin.ch

Michele Cherubini, directeur



Administration

Conseil de direction (CDIR)

Organe décisionnel au sein de l'établissement scolaire, le conseil de direction est composé de deux doyennes (Carole Morerod au cycle 1 et Juliane Sugnaux au cycle 2), d'un doyen du cycle 3 (Daniel Nikles), d'un doyen administratif (Damien Girod) et du directeur. Le CDIR assure, comme tâches principales, l'organisation et la planification, le suivi pédagogique ou encore la gestion financière.

Secrétariat

Composé d'une secrétaire de direction à 80% (Simona Branco) et d'une secrétaire comptable à 30% (Laurence Krebs), il représente le centre par lequel tous les éléments indispensables au bon fonctionnement de l'établissement transitent.

Dépositaire CADEV

Engagée à 20%, la dépositaire de la Centrale d'Achats de l'Etat de Vaud s'acquitte de toutes les commandes de matériel pour les classes et les enseignants, ce qui représente plusieurs dizaines de milliers de francs annuels entièrement pris en charge par l'Etat. Le fait que ce poste soit assumé par la secrétaire comptable depuis trois ans permet une gestion optimale des diverses dépenses.

Corps enseignant

Soixante-huit personnes dont plus de la moitié travaille à temps partiel, forment le corps enseignant de l'ESOL lequel se répartit sur trois sites (Leysin, Le Sépey, Les Diablerets) et quatre bâtiments.

Élèves

En légère augmentation, le nombre d'élèves s'élevait à 565 à la rentrée d'août.

Aspects pédagogiques

Appui

Lorsque l'enseignement dispensé en classe s'avère insuffisant pour assurer la progression de l'élève, un appui pédagogique est mis en œuvre (Art. 99 LEO). Dès lors, l'enseignant de la classe régulière transmet à la direction les objectifs du PER (Plan d'Etudes Romand) qui ne sont pas atteints. L'enseignante d'appui prend ensuite le relai pour une durée déterminée (dix à douze semaines) afin de combler les lacunes. Si cette mesure ne permet pas d'atteindre les objectifs, la situation peut être transférée au Groupe de Pédagogie Spécialisée (GPS) après avis des parents et discussion dans le cadre du GP (Groupe Pluridisciplinaire).

Cours intensifs de français (CIF)

Destinés aux élèves allophones, les cours de CIF permettent aux enfants de 1P à 4P, par petits groupes ou individuellement, d'aborder l'apprentissage du français.

Cette mesure peut s'étaler entre 6 et 18 voire 24 mois en fonction des besoins spécifiques. Plus de trente élèves issus de la migration bénéficient ainsi d'un enseignement de qualité dispensé sur les trois sites par cinq enseignantes spécialisées dans ce domaine.

Accueil

La classe d'accueil située au Sépey, est destinée aux élèves allophones de la 5^{ème} à la 11^{ème}. Une équipe de six enseignants se succède durant la semaine afin d'accompagner ces jeunes dans leur intégration à la vie de l'établissement. Des cours spécifiques de français mais également d'allemand, de mathématiques ou encore d'art leur sont prodigués.

Groupe de Pédagogie Spécialisée (GPS)

Le GPS concrétise la volonté commune du conseil de direction et de l'équipe d'enseignants spécialisés de faire de notre établissement une école intégrative répondant par ce biais aux exigences de la loi sur l'enseignement spécialisé.

Fort de six enseignants aux profils complémentaires évoluant de la 1^{ère} à la 11^{ème}, le GPS prend en charge plus de trente d'élèves tout en assurant un accompagnement auprès des enseignants des classes régulières.

Cette entité ne peut pas fonctionner efficacement sans une collaboration étroite avec les divers partenaires et notamment les PPLS, l'ISC et l'équipe de l'appui.

Aides à l'intégration

Anciennement connue en tant que « aide à l'enseignant », cette fonction peu connue est essentielle. L'aide à l'intégration intervient auprès d'élèves à besoins particuliers. Cela peut se traduire par l'accompagnement lors d'une sortie pour un élève qui éprouve des troubles d'ordre moteur, la présence rassurante auprès d'un enfant turbulent ou encore l'intervention ponctuelle au sein d'un groupe.

7 élèves bénéficient de ce soutien dont 3 pour des questions liées à leur santé.

Voie pré-gymnasiale (VP)

Alors que 2016 avait connu une situation exceptionnelle, la rentrée 2017 a « renoué avec la norme » puisque ce sont deux classes de 9VG et une de 9VP qui ont été ouvertes. A noter que nous avons à nouveau pu ouvrir un cours d'OS Latin avec 5 participant(e) s.

Services parascolaires

PPLS (Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en Milieu Scolaire)

Ramzi Alem, psychologue, Simona Pitschen, psychomotricienne et Emeline Gentelet, logopédiste (PPLS rattachés à la fondation La Monneresse), assurent une prise en charge des élèves signalés par le Groupe Pluridisciplinaire ou directement par les parents et qui nécessitent un suivi et/ou l'établissement d'un bilan. Des discussions et des concertations régulières avec les enseignants permettent à ces derniers d'apporter les éventuelles adaptations et les divers aménagements nécessaires. Acteurs incontournables de la vie scolaire, ils collaborent de manière étroite avec le conseil de direction, le GPS ainsi que l'équipe PSPS.

ISC (Infirmière scolaire en Santé Communautaire)

Rattachée à l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD), Marielle Andrey participe activement à la vie de l'établissement notamment au travers des diverses actions de prévention et ce, en étroite collaboration avec l'équipe PSPS. Elle a comme champ d'activité la santé globale des enfants et des adolescents à l'école et participe, tout comme les PPLS, aux réseaux hebdomadaires.

Activités diverses

Approche du Monde Professionnel (AMP)

Initié en 2015, ce projet d'accompagnement des élèves de 10^{ème} et 11^{ème} vers le monde professionnel s'est étoffé au fil des années. Visites d'entreprises et du Salon des Métiers, préparation à des entretiens d'embauche, stages obligatoires, rédaction de lettres de motivation ou de curriculum vitae sont autant d'activités menées à différents moments de l'année en collaboration avec Valérie Aeberhard, conseillère en orientation.

Equipe PSPS

Composée de deux déléguées de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Juliane Sugnaux et Aline Hengartner) ainsi que des médiateurs (Jacques Erard et Arianna Capitani) et de l'infirmière scolaire en santé communautaire, l'équipe PSPS élabore des projets afin de promouvoir un climat sain, respectueux et harmonieux au sein de l'établissement scolaire.

Cette année a été marquée par l'entrée en fonction du nouveau médecin scolaire, Dresse Stéphanie Schmalz-Ott.

Médiation

Les deux médiateurs scolaires proposent une écoute active aux élèves qui les contactent spontanément ou qui leur sont adressés. Ils forment ainsi un premier lieu de dialogue et de réflexion permettant bien souvent de dénouer des conflits et d'apaiser les rancœurs. Ils ont également pour rôle d'accompagner les élèves dans la recherche de solutions face à des difficultés personnelles et relationnelles identifiées ensemble ou d'accompagner les acteurs de l'établissement dans la recherche de solutions face à des difficultés rencontrées avec une classe, un ou plusieurs élèves ou groupes d'élèves.

Petits Chœurs

Les trois petits chœurs (Leysin et Le Sépey sous la conduite de Claude Torriani, Les Diablerets sous la direction de Christine Morier) assurent diverses prestations lors d'événements particuliers (Fête de l'ESOL, promotions, concerts ponctuels, Marché de Noël,...).

Leurs prestations sont toujours suivies avec beaucoup d'intérêt.

Bibliothèque scolaire à Leysin

Ouverte depuis la rentrée d'août, la bibliothèque scolaire a accueilli au moins une fois toutes les classes de l'établissement. En parallèle, la bibliothécaire, Noémie Jaton, a entamé les premières animations pédagogiques et assure une permanence hebdomadaire aux Diablerets.

Cours facultatif « Journalisme »

Près de quarante élèves de 9-10-11 suivent ce cours dispensé chaque semaine par Milène Campana et Damien Girod. Actifs lors de la Fête de l'ESOL, du salon de l'apprentissage de Lausanne ou encore de la semaine des ballons à Château d'Oex, leurs prestations radiophoniques voire filmées en font désormais des acteurs incontournables de la vie de l'établissement.

VII. Conclusions du rapport de gestion

Au terme de ce reflet des principales activités de notre Association, le Comité de direction tient à remercier le Conseil intercommunal pour la confiance qu'il lui a accordée tout au long de l'exercice écoulé. Nous nous réjouissons de poursuivre cette collaboration dans l'esprit constructif qui a régné jusqu'à présent. Nous aurons besoin de l'engagement de chacune et de chacun pour mener à bien la mission qui nous a été confiée en veillant à la bonne gestion et au développement scolaire dans notre vallée.

Pour conclure, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux, de bien vouloir approuver les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin, dans sa séance du 29 mai 2018 :

Vu les comptes et le rapport de gestion présentés par le Comité de direction

Ouï le rapport de la Commission de Gestion

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'approuver les comptes de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin pour l'exercice 2017 tels que présentés,
- de donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2017

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux, nos salutations distinguées.

Pour le Comité de direction

Le Président :



Eric Barroud

La Secrétaire :



Micheline Nauer